LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION,

JOURNAL POLITIQUE, AGRICOLE, LITTERAIRE ET COMMERCIAL.

VOL. VI. **NAPOLEONVILLE, LUNDI 29 OCTOBRE 1855.** **NO 4.**

LE PIONNIER DE L'ASSOMPTION.

PUBLIE PAR

CONRAD L. MAVOR.

LUNDI 8 OCTOBRE 1855.

Conditions du Journal:

ABONNEMENT.—L'abonnement est payable D'AVANCE.

POUR UN AN : : : : : : : : : : $5 00
POUR SIX MOIS : : : : : : : : : : 3 00

AGENTS DU PIONNIER.

NLLE-ORLEANS . . } M. E. Eude, Passage de la Bourse, No 25, enceignure Conti.
ASCENSION . . . . . MM. Richard & Templet.
RIVIERE-NEUVE. . M. Firmin Duplessis.
IBERVILLE . . . . . M. J. Breau.
ST-JACQUES . . . . M. Auguste Thériot.
ST-JEAN BAPTISTE, ST. CHARLES . } M. Edgard Perret
PORT-BREAUX, At. Edmond Bulliard.
THIBODAUX . . . . M. Adolphe Blanchard.
NOUMA . . . . . M. F. Gagné.
STE MARIE . . . . M. Etienne Pénisson.
ASSOMPTION . . . . G. Rodriguez, Café *Star*.
BELLE RIVIERE . . M. Pierre Thériot.

☞ Dans les paroisses où nous n'avons pas nommé d'agents, nous prions les Maîtres de Poste de vouloir se charger de l'agence de notre feuille.

ANNONCES: Pour les insertions, annonces judiciaires, etc., etc., les conditions sont les suivantes

Par DIX LIGNES, pour la 1ère insertion $1 00
Pour les insertions suivantes : : : : : : 50

Tout abonné qui voudra suspendre son abonnement, devra prévenir, par ecrit, l'Editeur quinze jours au moins, avant l'expiration du trimestre.

On exécute à l'imprimerie du PIONNIER, et ce aux prix les plus modérés, toutes espèces d'ouvrages typographiques, (*Jobs,*) tels que, CARTES FACTURES. PAMPHLETS, BLANCS, ETC., ETC

TICKET
DEMOCRATIQUE.

POUR GOUVERNEUR,
R. C. Wickliffe.
D'Ouest-Féliciana.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
CHARLES H. MOUTON,
De Lafayette.

POUR SECRETAIRE D'ETAT,
A. S. HERRON,
D'Est-Bâton-Rouge.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS,
SAMUEL E. MARKS.
D'Ouest-Féliciana.

POUR TRESORIER D'ETAT,
Ch. E. Greneaux,
De Natchitoches.

POUR AVOCAT-GENERAL,
E. Warren Moise,
D'Orléans.

Pour sur-Intendant de l'Education Publique,
Samuel Bard.
De Carroll.

POUR LE CONGRES,
2me district,
MILES TAYLOR.

POUR LE SENAT D'ETAT,
ADAM BEATTY.

POUR REPRESENTANTS
à la Législature,
W. W. PUGH.
J. B. L. DUGAS.

POUR AVOCAT DE DISTRICT,
J. J. Roman.

POUR GREFFIER,
CONRAD L. MAVOR.

POUR SHERIF,
CYPRIEN L. BLANCHARD.

POUR CORONER,
EDOUARD BERGERON.

POUR ASSESSEUR,
ULYSSE FOLSE.

CANDIDATURES.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer M. CONRAD MAVOR, comme candidat à la place de Greffier de la Cour du 5me District Judiciaire, pour cette paroisse, aux élections de Novembre prochain.

SES AMIS.

Mr. Editor,

Please announce Mr. CONRAD MAVOR as candidate for the Office of Clerk of the 5th Judicial District Court in and for this parish, at the next November elections.

HIS FRIENDS.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer M. ALFRED TETE comme candidat à la place de Greffier de la Cour du 5me District Judiciaire, pour cette paroisse, aux élections de Novembre prochain.

SES AMIS.

Mr Editor,

Please announce Mr. ALFRED TETE as candidate for the Office of Clerk of the Fifth Judicial District Court in and for this parish, at the next November elections.

HIS FRIENDS.

Monsieur l'éditeur,

Veuillez annoncer M. CYPRIEN BLANCHARD comme candidat Anti-Know-Nothing à la place de Shérif de cette paroisse, aux élections de novembre prochain.

SES AMIS.

Mr. Edito,

Please announce Mr. CYPRIEN BLANCHARD as Anti-Know-Nothing candidate for the Office of Sheriff of this parish, at the election of november next.

HIS FRIENDS.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer M. OZEME MELANCON comme candidat à la place de Sherif de cette paroisse, aux élections de novembre prochain.

SES AMIS.

Mr. Editor,

Please announce Mr. OZEME MELANCON as candidate for the Office of Sheriff of this parish, at the election of november next.

HIS FRIENDS.

☞Nous sommes autorisés à annoncer M. EDOUARD VIVES, comme candidat à la place d'ASSESSEUR de cette paroisse, aux élections de novembre prochain.

☞ We are authorised to announce M. EDOUARD VIVES as candidate for the office of ASSESSOR of this parish, at the elections of November next.

☞Nous sommes autorisés à annoncer M. ULYSSE FOLSE, comme candidat à la place d'ASSESSEUR de cette paroisse, aux élections de novembre prochain.

☞ We are authorised to announce M. ULYSSE FOLSE, as candidate for the office of ASSESSOR of this parish, at the election of November next,

☞Nous sommes autorisés à annoncer M. EDOUARD BERGERON, comme candidat à la place de CORONER de cette paroisse, aux élections de novembre prochain,

☞ We are authorised to announce M. EDOUARD BERGERON as candidate for the office of CORONER, of this parish, at the elections of November next.

☞ Une personne de cette paroisse, dont j'ignore le nom, dans le but sans doute, de nuire à mon élection, a fait courir les bruits dans le Brulé Labadie, que j'appartenais à l'Ordre des Know-Nothings. Je donne un démenti formel a cette assertion, de quelque part qu'elle vienne.

Assomption, 27 octobre 1855.

C. L. MAVOR.

On lit dans le *Propagateur Catolique :*

LA LUMIERE SE FAIT.—Jusqu'à présent le Know-Nothingisme avait occupé dans la Louisiane une position équivoque. On se demandait s'il se raillait, oui ou non, à la plateforme *nationale* de Philadelphie, s'il était une branche du soi-disant parti Américain, ou s'il formait un corps à part, s'il adoptait tout entier le rituel de l'Ordre, ou s'il en rejetait une partie, en un mot s'il reconnaissait les droits des catholiques, ou s'il les proscrivait pas, chose étrange ! en dedans de l'Ordre comme au dehors, les uns disaient oui, les autres non ; en sorte que, grâce au secret que l'Ordre imposé sous serment à ses affiliés, grâce aux roueries de politiques peu honnêtes et aux ambiguités calculées de journaux peu scrupuleux, beaucoup de personnes hésitaient à prononcer que le Know-Nothingisme de la Louisiane fut hostile aux catholiques, et quelques-uns même des adeptes pouvait dire de bonne foi que les Know-Nothings ne s'occupaient pas des questions religieuses.

Nous n'avons cessé de répéter, depuis bientôt un an, que ce n'était là qu'une duperie, dont le but était de surprendre les catholiques, particulièrement la population créole. On nous reprochait alors de dénaturer les tendances et l'objet du parti américain. Mais depuis deux ou trois mois, il s'est accompli tant de choses, étranges au milieu de nous et sous nos yeux, qu'il ne s'est passé un seul jour pendant tout ce temps-là qui n'ait apporté quelque nouvelle preuve à l'appui de nos assertions.

Mais dernièrement il vient de s'opérer dans ce parti un mouvement qui doit faire voir aux moins clairvoyants que dans la Lonisiane, comme dans les autres Etats, la population du catholicisme et le principal objet des Know-Nothings. Depuis quelque jours les journaux publient un nouveau ticket know-nothing, entièrement différent du premier; et ce fait étrange, sans exemple dans les annales des partis, ne s'explique que par ce qui a déjà été dit tant de fois : le premier ticket était l'œuvre de la fraction bâtarde du parti, qui pour faire parade de tolérance, y avait admis quelques créoles et par conséquent quelques catholiques, tandis que le second ticket est l'œuvre du vrai parti américain, de celui qui se rattache au parti tel qu'il existe dans les autres Etats, qui ne veut point dissimuler ses tendances, ni transigner avec ses principes ; aussi sur ce second ticket ne se trouve-t-il pas un seul nom de créole ou de catholique.

Le conséquence évidente de tout cela, est que les know-nothings *tolérants* ne forment dans la Lonisiane même qu'une insignifiante minorité, que, quelque soit leur nombre, ils n'ont qu'une valeur nominale, et n'ont d'importance, comme des pions, que celles que leur donnent les habiles joueurs qui les font mouvoir : et ceux qui affirment que dans Louisiane le Know-Nothingisme n'a rien à faire avec la Religion, sont ou des imposteurs, ou des dupes.

(*Communiqué.*)

Monsieur l'Editeur,

Déclarer qu'on n'est pas Know-Nothing, qu'on ne le sera jamais, n'est pas une profession de foi politique, qui prouve qu'on ne votera pas pour un Know-Nothing. Il faudrait ajouter, pour rassurer le peuple, qu'on soutiendra le ticket anti Know-Nothing. Je sais qu'un whig a quelque répugnance à faire cet aveu; mais si la fusion des anciens partis doit se faire sincèrement, il faut mettre de côté toute arrière-pensée et se présenter franchement devant le peuple, ainsi que l'a fait C. L. Blanchard; alors le peuple saura à quoi s'en tenir, et accordera aux plus dignes des candidats de paroisse sa confiance, sans la moindre crainte qu'il revêt un traître de son suffrage.

Quant à moi, je voterai sans distinction de parti, si tous les candidats se prononcent en faveur du ticket anti-know-nothing et s'engagent formellement de le soutenir.

Votre tout dévoué,

UN ANTI-KNOW-NOTHING.

JURI DE POLICE.

Séance du Juri de Police de la Paroisse Assomption, tenue à la maison de Cour, Lundi le 15 Octobre 1855.

Membres présents :

J. B. L. Dugas, Achille Leblanc, R. C. Martin, Gerasime Boudreau, Vincent Landry, Manuel Martinez et John Dalfères.

Sur motion de M. R. C. Martin.

Résolu que le Shérif de cette Paroisse est et demeure autorisé a faire construire une galerie derriere la maison de Cour, et la somme de cent piastres ($ 100) est et demeure appropriée pour en payer le coût, payable sur le mandat du Président du Juri aus-itôt l'ouvrage fini.

Sur motion de M. A. Leblanc.

Résolu que la boite d'élection du 11e district se tiendra à l'avenir chez M. Rosemond Bourg ou dans le voisinage.

Sur motion le Président, nomué un comité composé de MM. R. C. Martin. John Dalfères et Achille Leblanc pour examiner les reclamations contre la Paroisse. Sur motion le Juri prend un recès d'un quart d'heure. Le recès éxpiré le Juri se réunit de nouveau-mêmes membres presents.

M. Martin au nom du comité chargé d'éxaminer le reclamations contre la Paroisse, rapporte les comptes suivants, qui ont été approuvés, savoir :

Vicente Pintado	$ 22 20
E. G. Pintado	11 20
A. F. Hickman	29 30
A. F. Hickman	5 40
Webster & Loret	11 99
J. B. L. Dugas	4 00
C. A. Besse	10 00
E. Bergeron	124 75
U. Cailler	158 50
A. B. Mace	13 50
André Leblanc	60 25
A. Leblanc	2 25
P. F. Helluin	5 00
V. J. Pintado	30 75
A. Morel	151 62 1/2
T. Roger	14 50

Sur motion M. Adolphe Loret, a été nommé commissaire d'élection du 8me district, à la place de M. A. Gentile.

Sur motion MM. Edouard Trahant et Augustin Martinez ont été nommés commissaires d'élection du 2me District à la place de MM Théophile Fernandez et Valcour Melançon.

Sur motion de M. Martinez.

Résolu, qu'à l'avenir le premier District de cette paroisse commencera à la limite supérieure de la Paroisse et finira à la ligne inférieure de l'habitation de M. Charles Kock.

Sur motion le Juri s'est ajourné jusqu'à Jeudi prochain 18 courant à 10 heures du matin.

Pour copie conforme,

C. L. MAVOR,
Greffier.

Session of the Police Jury

of the Parish of *Assumption*, held at the Court House on Monday, 15th day of October 1855.

Members present :

J. B. L. Dugas President, John Dalfères, R. C. Martin, Achille Leblanc, Vincent Landry, Gerasime Boudreau and Manuel Martinez.

On motion of Mr. Martin.

Resolved that the Sherif of this Parish is heroby authorised to have a shed put up to the rear of the Court House, and that the sum of one hundred dollars [$ 100] is hereby appropriated to pay the cost thereof, payabe on the warrant of the President of the Police Jury, on completion of the work.

On motion of Mr. Leblanc.

Resolved that the polls of the 11th. district shall hereafter be held at Mr. Rosemond Bourg's or in the neighbourhood.

On motion, the President appointed a committee, composed of MM. R. C. Martin, John Dalfères and Achille Leblanc to examine the claims against the Parish.

On motion, the Police Jury took a recess of a quarter of an hour. At the expiration of which the Jury met again, the same members were present.

Mr. Martin, on behalf of the committee appointed to examine the claims against the Parish, reported the following, which were approved, to wit :

Vicente Pintado	$ 22 20
E. G. Pintado	11 20
A. F. Hickman	29 30
A. F. Hickman	5 40
Webster & Loret	11 99
J. B. L. Dugas	4 00
C. A. Besse	10 00
E. Bergeron	124 75
U. Cailler	158 50
A. B. Mace	13 50
A. Leblanc	60 25
A. Leblanc	2 55
P. F. Helluin	5 00
V. J. Pintado	30 75
A. Morel	151 62 1/2
T. Roger	14 50

On motion, Mr. Adolphe Loret was appointed Judge of election in the 8 h. ward, in place of Mr. A. Gentile.

On motion, MM. Edouard Trahant and Augustin Martinez were appointed Judges of election in the 2nd District, in place of MM. Theophile Fernandez and Valcour Melançon.

On motion of Mr. Martinez.

Resolved that hereafter the first District of this Parish, shall commence at the upper end of the Parish, and terminate at the lower line of Mr. Charles Kock's plantation.

On motion, the Police Jury adjourned until Thursday next 18th inst.

A true copy

C. L. MAVOR,
Clerk.

LA CHARITE CHRETIENNE.—Le Rév. docteur Bryant de Philadelphie, est un de ces hommes dévoués qui sont allés volontairement à Norfolk braver la mort pour lui disputer ses victimes. Dans une lettre qu'il adresse au *Pennsylvania Enquirer*, nous remarquons le passage suivant :

" Les querelles du parti abondent sur la terre, mais pendant qu'au dehors les politiques fulminent leurs anathèmes, ici, dans la ville de la peste, catholiques et protestants, hommes du nord et hommes du sud, s'unissent pacifiquement et harmonieusement dans tous les services de l'amour fraternel et de l'abnégation de dévouement. Combien l'esprit de parti et la bigoterie semblent petits et honteux en face de ce sublime spectacle.

" Avant que les querelles de partis ne soufflent leurs fureurs à notre société, et nous tranchent les mœurs qui nous lient en un seul peuple, tirons du moins cette leçon importante du fléau dont la Providence nous afflige; — que nous aimons tous notre commune patrie. et que, quelle que soit la religion que nous professons, nous devons avant tout exercer les uns envers les autres, cette charité que les livres divins regardent comme une vertu plus grande que la foi et l'espérance.

(*Courrier des E.-U.*)

LE DERNIER ACTE DE L'AFFAIRE KOSZTA.—Le commandant Ingraham est en ce moment à Brooklyn. Le comité chargé par le fameux meeting de Metropolitan Hall, de faire frapper une médaille d'or en souvenir de sa conduite dans l'affaire Koszta, a voulu profiter de cette occasion toute naturelle de la lui offrir. Elle lui a été remise solennellement, dans la soirée du 11 octobre, dans un salon du Metropolitan Hotel, offert gratuitement par MM. Leland pour la cérémonie. Tout s'est passé comme d'habitude en pareil cas.